



A Saint-Denis, le 18 Mai 2020

## Des organisations du travail à modifier pour renforcer la Sécurité sanitaire !

Alors que la reprise graduée du travail se poursuit selon les activités, la direction SNCF fait reposer sur chaque agent la responsabilité de sa propre sécurité en ne cessant d'invoquer les gestes barrières ou des fiches individuelles « métiers ». Les principes généraux de prévention du code du travail donnent pourtant la priorité aux mesures de protections collectives et ne pensent les protections individuelles qu'en complément de protections collectives insuffisantes. Malgré la tenue de tables rondes métiers censées prescrire des mesures de protection, la fédération SUD-Rail déplore qu'aucune remise en question des organisations du travail n'ait été mise en œuvre pour préserver la sécurité sanitaire des agents et des usagers.

### Protéger dans la durée !

La durée inconnue de circulation du virus sur le territoire national impose de prendre des mesures durables. La fédération SUD-Rail revendique la tenue rapide de véritables négociations, métier par métier, pour repenser les organisations, obtenir des engagements pérennes concernant le nettoyage, la traçabilité, la modification des différents postes de travail ... La direction SNCF doit modifier les processus de production au sein des collectifs de travail pour minimiser les risques de contamination et repenser des fiches métiers afin qu'elles soient réellement applicables sur le terrain et pas seulement des prescriptions qui déresponsabilisent l'entreprise.

### Tests et équipements de protections adaptées !



La direction SNCF annonce la reprise des trafics à 100% d'ici quelques semaines avec un retour progressif mais massif des agents de la production au travail, en contact avec le public, par équipes, dans les transports... multipliant les risques.

A l'image de ce qui peut se pratiquer dans plusieurs grandes entreprises, la fédération SUD-Rail revendique la mise en place d'un système généralisé de tests pour l'ensemble des agents. Les services médicaux et les médecins du travail SNCF sont aptes à réaliser ces tests, la direction doit maintenant prendre ses responsabilités et tester les salarié(e)s. En complément d'une campagne de tests, la direction doit aussi appliquer ses textes

réglementaires traitant d'une situation de pandémie en dotant ses agents des bons types de masques. Les agents en contact avec le public ne doivent pas être équipés de seuls masques antiprojections mais bien de dispositifs filtrants (type FFP2) qui viendraient compléter des dispositifs de protections organisationnelles. Il est évident que ces dispositifs doivent aussi être en nombre suffisant pour alimenter les agents.

**Prenons les choses en main pour travailler en toute sécurité et préserver notre santé !**